

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le **Diplôme Supérieur du Notariat** est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par l'Université de Lorraine. Il constitue la voie universitaire d'accès à la profession de Notaire.

ORGANISATION DES ÉTUDES

➤ Année 1

- Master 2 en droit spécialité « Droit Notarial »

➤ Années 2 et 3

- **Deux ans de stage**, statut de salarié, avec participation à un enseignement dispensé par l'Université, divisé en 4 semestrialités sanctionnées chacune par un examen.
- **Un rapport de stage** doit donner lieu à une soutenance qui doit intervenir au plus tard dans l'année civile suivant celle d'obtention de la dernière semestrialité (arrêté du 28 avril 2008). Il est donc possible de s'inscrire à l'Université dans le cadre d'une quatrième année de préparation au DSN afin de soutenir le rapport de stage.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Responsable de la formation :

Nicolas DAMAS, Maître de Conférences
nicolas.damas@univ-lorraine.fr

Directrice adjointe :

Liliane NAU, Maître de Conférences
liliane.nau@univ-lorraine.fr

Renseignements pédagogiques et administratifs :

dseg-dsn-contact@univ-lorraine.fr

Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion de Nancy

13, place Carnot - C.O. n°70026
54035 NANCY Cedex

Téléphone : 03 72 74 19 00
<http://fac-droit.univ-lorraine.fr>



DIPLÔME SUPÉRIEUR DU NOTARIAT



FACULTÉ DE
DROIT
SCIENCES
ÉCONOMIQUES
& GESTION
DE NANCY

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès au Master 2 répond à des modalités spécifiques (sélection sur dossier et entretien).
- L'accès au DSN est de droit pour tout titulaire d'un Master 2 Droit Notarial.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

- **Première année :**
Enseignements du Master 2 Droit Notarial
- **Deuxième et troisième années :**
2 ans de stage (statut de salarié, employé et rémunéré, à temps plein, avec affiliation à la Caisse de Retraite des Clercs, CRPCEN) :

Participation à un enseignement dispensé par l'Université, divisé en 4 semestrialités sanctionnées chacune par des examens :

- Semestrialité 1 : Actes courants et techniques contractuelles
- Semestrialité 2 : Droit rural-Droit immobilier urbain
- Semestrialité 3 : Droit de la famille-Successions
- Semestrialité 4 : Droit des sociétés-Fiscalité

Stage professionnel :

Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois (rédaction d'un rapport de stage et soutenance devant un jury).

La délivrance du « Diplôme Supérieur du Notariat » par l'Université permet de solliciter une nomination en qualité de notaire dans un office existant ou créé.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par l'arrêté d'examen (voir scolarité). Le Diplôme Supérieur de Notariat est délivré aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Obtention du master 2 "Droit Notarial"
- Succès au contrôle des connaissances sanctionnant chacune des périodes semestrielles des deuxième et troisième années
- Obtention du certificat de fin de stage (cf. article 40 du décret du 5 juillet 1973) et succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Année 1 :

Inscription sur dossier au Master 2 Droit Notarial

Années 2 et 3 :

Inscription à faire auprès du Service de la scolarité

Année 4 :

Inscription auprès du Service de la scolarité permettant la soutenance du rapport de stage